

Avis de concession

Section 1 : Pouvoir adjudicateur

I.1 Nom et adresse

Commune de Chamonix Mont Blanc
38 Place de l'Eglise 74400 CHAMONIX MONT BLANC
Code NUTS : FR718

Point de contact : Service Juridique - Camille BELLANGER; Anna GOUY-PAILLIER

Courriel : camille.bellanger@ccvcmb.fr; anna.gouy-paillier@ccvcmb.fr

Téléphone : 04 50 53 75 39

Adresse principale : <https://www.chamonix.fr/>

Adresse profil acheteur : <https://www.chamonix.fr/>

I.3 Communication

Les documents de la concession sont disponibles en accès direct non restreint et complet à l'adresse suivante : <https://www.chamonix.fr/>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les points de contact susmentionnés.

Les candidatures ou le cas échéant les offres doivent être renvoyées par courrier aux points de contacts susmentionnés.

Section II : Objet

1. Étendue de la concession

II.1.1. Intitulé :

Concession de service public pour l'exploitation et l'aménagement du chalet-buvette de la Cascade du Dard

II.2. Description

2.4. Description des prestations

Gestion du service de buvette et de petite restauration associée conforme au standard habituellement offert en chalet-buvette. Entretien, maintenance, gardiennage et ravitaillement du chalet-buvette. Accueil, information et conseil au public/usagers/randonneurs/alpinistes. Mise en place d'animations concourant à la fréquentation touristique du chalet-buvette. Promotion du chalet-buvette auprès de la clientèle. Etude, réalisation et financement de travaux d'aménagements propres à améliorer les conditions d'exploitabilité et de confort du chalet-buvette en accord avec la Commune.

Exploitation du chalet-buvette a minima à partir du 1er juin et jusqu'au 30 septembre de chaque année.

L'exploitation du chalet-buvette s'effectuera aux risques et périls du concessionnaire qui se rémunérera directement auprès des usagers selon des tarifs dont les montants et les indices d'évolution seront fixés au sein de la concession.

Il est éventuellement prévu le versement d'un droit d'entrée, correspondant à la valeur totale des biens proposés à la vente par le concessionnaire sortant, pour un montant total de 4 070 euros.

En contrepartie de la mise à disposition des biens immeubles et du droit d'exploiter, le concessionnaire versera à la Commune une redevance constituée d'une part fixe, d'un montant minimum de 1000 euros, et éventuellement d'une part variable en fonction du chiffre d'affaires de l'activité.

2.6. Valeur estimée

Valeur hors TVA : 112 500 euros sur 9 ans

2.7. Durée de la concession

Début : 1er juin 2018 - Fin : 31 mai 2027

2.14. Informations complémentaires

Les candidats, dont le dossier de candidature sera accepté, seront invités à remettre une offre d'exploitation du chalet-buvette de base à 6 ans et une offre optionnelle à 9 ans.

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1. Conditions de participations

III.1.4. Règles et critères objectifs de participation

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Liste et description succincte des conditions, indications et documents requis :

Lettre de candidature signée par le candidat ;

Le cas échéant, pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat ;

Extrait K-bis ;

Déclaration sur l'honneur datée et signée attestant que le candidat ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles 39 et 42 de l'ordonnance n° 2016-65 du 26 janvier 2016 et que les renseignements et documents fournis à l'appui de sa candidature sont exactes ;

Pour les personnes assujetties (article L. 5212-1 du code du travail) à l'obligation définie aux articles L.5212-2 et suivants du code du travail, une déclaration sur l'honneur datée et signée, indiquant que le candidat a souscrit à ses obligations ;

Certificats délivrés par les administrations et organismes compétents établissant que le candidat a souscrit à ses obligations fiscales et sociales au 31/12/2016.

Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection, indications des informations et documents requis :

Chiffres d'affaires globaux concernant des prestations similaires à celles objet de la présente concession de service public au cours des trois derniers exercices clos disponibles ;

Bilans et compte de résultat concernant des prestations similaires à celles objet de la présente concession pour les trois derniers exercices clos disponibles ;

Attestation d'assurance responsabilité et professionnelle pour l'activité objet de la délégation.

Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indications des informations et documents requis :

Un mémoire présentant le candidat, son savoir faire en matière de gestion de chalet-buvette et en rapport avec l'objet de la concession de service public ;

Références du candidat au cours des trois dernières années en rapport avec l'objet de la concession de service public ou équivalent ;

Renseignements relatifs à la qualification professionnelle dont le candidat dispose et notamment : permis d'exploitation d'un débit de boissons, formation suivie en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire ou, à défaut, engagement du candidat à suivre ces formations si son offre est retenue ;

Note décrivant les moyens techniques et humains (effectifs par catégorie de personnel, outillage, matériels...) ;

Le cas échéant tout document permettant d'attester de la capacité du candidat à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers.

Section IV. Procédure

IV.1. Description

IV.1.11. Principales caractéristiques de la procédure d'attribution

La présente procédure est une procédure dite fermée : les candidats sont invités dans un premier temps à déposer leur candidature analysée au vu des conditions fixées à l'article III.1.4 par la Commission de Délégation de Service Public. La Commission dresse dans un second temps la liste des candidats admis à présenter une offre, analysée au vu des critères fixés à l'article VI.3.

IV.2 Renseignements d'ordre administratif

IV.2.2. Date limite de réception des candidatures

22/05/2017 à 17h00

IV.2.4 Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la demande de participation :

Français

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.3 Renseignements complémentaires :

Les candidats sont informés que le contrat de concession sera attribué sur la base des critères ci-dessous hiérarchisés de la manière suivante:

Critère n°1 : Modalités d'exploitation du chalet-buvette : offre et positionnement tarifaire

Critère n°2 : Programme d'aménagements et d'investissements : qualité des aménagements et délais de réalisation

Critère n°3 : Conditions économiques et financières : Montant de redevance proposé et équilibre financier du contrat

Les candidats transmettront leur candidature sous enveloppe fermée portant la mention « Concession de Service Public – Chalet-buvette Cascade du Dard – ne pas ouvrir ». Leur candidature devra parvenir aux contacts susmentionnés avant la date et l'heure limite de

réception soit par remise en main propre contre récépissé soit par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception.

VI.5.Date d'envoi du présent avis :

05/04/2017